

Présentation du cycle de perfectionnement des inspecteurs du travail stagiaires de la promotion 2013

Contexte

Le dispositif de formation mis en œuvre s'inscrit dans le contexte global d'une évolution de l'exercice de la fonction d'inspecteur du travail lié au plan de transformation de l'emploi et dans un environnement social modifié.

Cette interdépendance entre la gestion des effectifs, des changements organisationnels, administratifs et politiques et de nouvelles orientations de la profession, est un élément de contexte qui sera déterminant dans le processus de formation.

C'est à partir du champ professionnel de l'inspection du travail que seront majoritairement puisées les références et les compétences tant pédagogiques que professionnelles nécessaires à la mise en œuvre de la formation, mais une large place sera également accordée à l'ouverture sur des approches et compétences extérieures.

Durée de la formation

La formation est d'une durée statutaire de 6 mois calendaires.

Pour la promotion « 2013 », elle débutera le 9 décembre 2013 et s'achèvera le 9 juin 2014.

- Les congés de Noël (2 semaines) et de Pâques (1 semaine) sont intégrés dans le temps de formation. Ces congés devront être gérés par le service ressources humaines du service du lauréat.
- La période d'évaluation est par contre réalisée hors temps de formation soit après le 9 juin 2014.

Lieux de formation

La semaine d'accueil des inspecteurs du travail stagiaires, du 9 au 13 décembre 2013, se déroulera à l'INTEFP sur le site de MARCY L'ETOILE, de même que la semaine dite de « regroupement » programmée du 17 au 21 mars 2014.

Les autres modules de formation se dérouleront dans tous les sites de l'INTEFP (CIFs et site de Marcy l'Etoile). Avant le début du dispositif, les agents seront donc répartis en groupes dans les différents sites en privilégiant dans la mesure du possible la proximité géographique de leur résidence personnelle.

Lors des 6 semaines dites « d'adaptation », ils seront amenés à se déplacer entre les différents sites en fonction des modules suivis, compte tenu des expériences antérieures, dans le cadre de l'adaptation de leur cursus de formation

Evaluation des inspecteurs du travail stagiaires

L'évaluation consistera en un entretien de 20 minutes par un jury qui aura pour objet d'évaluer les acquis que le stagiaire aura retiré des enseignements dispensés lors de sa formation ainsi que le degré de maîtrise des connaissances et compétences professionnelles attendues d'un inspecteur du travail.

Statut des inspecteurs du travail stagiaires pendant la durée du dispositif de formation

De manière générale, les agents seront soumis aux dispositions du décret n°94-874 du 7 octobre 1994 et aux dispositions particulières relatives aux stagiaires prévues par le règlement intérieur de l'INTEFP. La résidence administrative des inspecteurs du travail stagiaires demeure celle qui était la leur avant leur nomination en qualité de stagiaire.

Ils percevront le traitement indiciaire afférent à l'échelon dans lequel ils auront été reclassés dans le grade d'inspecteur du travail, conformément aux dispositions de l'article 11 du décret 2003-770.

Ils percevront la prime d'activité et la prime de technicité prévues pour les membres titulaires et stagiaires du corps de l'inspection du travail, à un niveau au moins équivalent pour l'ensemble des deux primes confondues, à ce qu'ils percevaient en tant que contrôleur du travail.

Leur rémunération sera calculée pour globalement correspondre au maintien au minimum de leur situation antérieure. Elle continuera à relever durant la formation de leur service d'origine, c'est-à-dire dans la majorité des cas de la DIRECCTE ou DIECCTE où ils étaient et demeurent affectés. Toutefois lorsqu'antérieurement à leur sélection, ils étaient mis à disposition en position normale d'activité ou détachés dans une administration autre que le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du dialogue social, la DRH assurera cette rémunération.

Pour l'ensemble des stagiaires, l'autorité hiérarchique est la DRH des ministères sociaux, compétente pour les actes des gestions affectant la carrière des agents et qui détient le pouvoir disciplinaire.

Les actes de gestion de proximité (autorisations d'absence, congés annuels, etc...) relèvent de l'autorité fonctionnelle du directeur de l'INTEFP ou du DIRECCTE selon que le stagiaire se trouvera en formation ou en stage dans les services.

Objectifs de formation

Objectif général du dispositif de formation des inspecteurs du travail stagiaires (ITS) :

La formation vise à permettre l'adaptation à la fonction d'inspecteur du travail en développant une posture en cohérence avec les orientations du projet « Ministère Fort ».

Objectifs de formation :

1. Etre capable d'identifier, de s'approprier et de traduire dans son action les valeurs inhérentes au service public et aux principes déontologiques
2. Etre capable de se situer dans son environnement professionnel, économique et social
3. Etre capable d'inscrire son action dans une dimension collective et dans un cadre organisé en tant que cadre A
4. Etre capable d'inscrire son action dans des processus de dialogue social dans le respect du rôle et des compétences des acteurs
5. Etre capable de mobiliser des partenaires
6. Etre capable de maîtriser la dimension relationnelle dans son action
7. Etre capable de prendre des initiatives
8. Etre capable de mettre en œuvre une méthodologie d'intervention adaptée au contexte
9. Etre capable de prendre une décision (choisir et proposer une solution adaptée et la justifier)

Ces objectifs concernent la durée totale de formation. Ils seront tous traités en tout ou partie dans chacun des modules de formation qui seront dispensés.

Principes pédagogiques

La formation est articulée autour de deux principes pédagogiques :

1 Acquisition d'un socle de compétences commun au métier d'inspecteur du travail affecté au contrôle des entreprises

Les inspecteurs du travail stagiaires suivront 13 modules en commun, quel que soit leur expérience professionnelle antérieure. Ces modules mettront l'accent sur les questions de positionnement professionnel spécifique d'un inspecteur du travail, tout en prenant en compte les compétences acquises et validées par la réussite de l'examen professionnel.

2 Adaptation de la formation à l'expérience professionnelle des agents

Six semaines de formation seront organisées selon un programme individualisé pour chaque inspecteur du travail stagiaire en fonction de son parcours professionnel antérieur.

Elles pourront être réalisées au sein de différents sites de l'INTEFP.

Ce programme sera établi lors d'un entretien individuel entre un responsable pédagogique de l'INTEFP et chacun des agents.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA FORMATION

Semaines	Calendrier	Contenu
Semaine 50 Pour tous En promo plénière A MARCY L'ETOILE	9 au 13 décembre 2013	J1 Accueil institutionnel J1 Présentation du dispositif de formation (INTEFP) J2 Les différents systèmes d'inspection du travail et leur coopération (systèmes européens) J3 Présentation de la politique travail et du système d'inspection du travail (DGT) J4 Droits et obligations des fonctionnaires J5 Environnement professionnel des DIRECCTE (Pôle 3 ^E et Pôle C)
Semaine 51 Pour tous En groupes dans les différents sites de proximité	16 au 20 décembre 2013	Approche globale de l'entreprise
Semaines 52 et 53	Du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014 CONGES	
Semaine 2 Pour tous En groupes dans les différents sites de proximité	6 au 10 janvier 2014	L'action administrative + analyse des besoins en formation (en vue de la période d'adaptation) dans le cadre d'entretiens individuels hors temps de formation + tests bureautiques hors temps de formation
Semaine 3 Pour tous En groupes dans les différents sites de proximité	13 au 17 janvier 2014	Les Institutions Représentatives du personnel
Semaine 4 Pour tous En groupes dans les différents sites de proximité	20 au 24 janvier 2014	La négociation collective et l'appui au dialogue social

Semaine 5 Pour tous En groupes dans les différents sites de proximité	27 au 31 janvier 2014	La prévention des risques professionnels
Semaine 6 Pour tous En groupes dans les différents sites de proximité	3 au 7 février 2014	L'accompagnement des mutations économiques
Semaine 7 Pour tous	10 au 14 février 2014	Stage dans les services chargés de la mise en œuvre de la politique du travail
Semaine 8 Pour tous En groupes dans les différents sites de proximité	17 au 21 février 2014	La méthodologie d'action (missions, programmation activité quotidienne, collective...) séquence 1
Semaine 9 Pour tous En groupes dans les différents sites de proximité	24 au 28 février 2014	Le cadre déontologique La protection fonctionnelle La gestion des situations difficiles
Semaine 10 Pour tous	3 au 7 mars 2014	Stage individualisé ou de découverte des postes d'affectation
Semaine 11 Pour tous En groupes dans les différents sites de proximité	10 au 14 mars 2014	Licenciements de salariés protégés
Semaine 12 Pour tous Intefp MARCY : regroupe- ment de la promotion	17 au 21 mars 2014	Intefp MARCY : regroupement de la promotion Le système d'information / Formations bureautiques L'organisation du système d'inspection du travail : bilan intermédiaire avec les AC

Semaine 13 Adaptation : dans les différents sites de l'INTEFP	24 au 28 mars 2014	-Le travail illégal (initiation) ou -Prévention des risques professionnels (les bases) ou -Durée du travail : règles de base ou -Le travail illégal (perfectionnement)
Semaine 14 Adaptation : dans les différents sites de l'INTEFP	31 mars au 5 avril 2014	-Le travail illégal (initiation) ou -Prévention des risques professionnels (les bases) ou -Durée du travail : règles de base ou -Transports perfectionnement ou -Le secteur du transport routier initiation ou -Le travail illégal perfectionnement ou -Aménagement du TT
Semaine 15 Adaptation : dans les différents sites de l'INTEFP	7 au 11 avril 2014	-Transports perfectionnement ou -Le secteur du transport routier initiation ou -Risque électrique et engins de levage ou -Risque chimique ou - Contrat de Travail et précaire travail ou -Aménagement du TT
Semaine 16 Adaptation : dans les différents sites de l'INTEFP	14 au 18 avril 2014	-Risque électrique et engins de levage ou -Risque chimique ou -BTP
Semaine 17	21 au 25 avril 2014	CONGES
Semaine 18 Adaptation	28 avril au 30 avril 2014	-Amiante ou -Inaptitude (Décision IT + Services de santé au travail), ou -Coordination de chantier ou -Egalité Professionnelle + Lutte contre les discriminations,

Semaine 19 Adaptation	5 au 7 mai 2014	-Rémunération ou -Inaptitude (Décision IT + Services de santé au travail), ou -Egalité Professionnelle + Lutte contre les discriminations,
Semaine 20 Pour tous	12 au 16 mai 2014	Les outils juridiques
Semaine 21 Pour tous	19 au 23 mai 2014	Les outils juridiques
Semaine 22 Pour tous	26 au 28 mai 2014	Médiation, conciliation conflits collectifs
Semaine 23 Pour tous	2 au 6 juin	La méthodologie d'action (séquence 2)
Semaine 24	10 au 13 juin	EVALUATION

